

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

**DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL N° 201909001
DE LA COMMUNE DE GENERARGUES**

Envoyé en préfecture le 10/09/2019

Reçu en préfecture le 10/09/2019

Affiché le 10/09/2019

ID : 030-213001290-20190909-D201909001-DE

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	11	08

DATE DE LA CONVOCATION

29 Août 2019

DATE D’AFFICHAGE

29 Août 2019

OBJET DE LA DELIBERATION

ELABORATION DU PLU

BILAN DE CONCERTATION

Séance du 09 septembre 2019.
L’an deux mille dix-neuf et le 09 septembre

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry JACOT, le Maire.

Présents : Présents : JACOT Thierry – ASSEMAT Patrice – BONHOMME Guy – BURKHALTER Odile – CASTANS Ingrid – HAUSER Marc – PELLIZZON Varena - PLANTIER Jean-François - VIELJUS Christophe. (Nombre de présents : 09)

Absents: BECH Jeremy – LAVAL Valentin –

Monsieur Guy BONHOMME ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré et à quelle étape de la procédure il se situe ; il présente le projet de Plan Local d’Urbanisme ainsi que le compte rendu du bilan de la concertation.

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains;

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat;

Vu le décret n° 2001-260 du 7 mars 2001, modifiant le Code de l’Urbanisme et le Code de l’expropriation pour cause d’utilité publique et relatif aux documents d’urbanisme;

Vu le code de l’urbanisme et notamment les articles L 103-2 à L 103-6 relatifs à la concertation;

Vu la délibération en date du 21 mars 2017 prescrivant l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme qui définit les modalités de la concertation suivantes :

- Affichage en mairie de la délibération de prescription ;
- Information du Public au travers de la publication d’articles sur le bulletin municipal à partir de 2014 consultable sur le site internet de la commune.
- Mise à disposition du Public en Mairie aux heures et jours ouvrables d’un dossier comprenant les études établies au fur et à mesure de l’avancement du projet, ainsi qu’un registre sur lequel le Public pourra consigner ses observations ;
- Organisation d’une réunion publique avec la population annoncée par voie de presse et par affichage sur les panneaux communaux après le débat sur le P.A.D.O. et avant que ne soit arrêté le projet de P.L.U. révisé.

Après avoir entendu le bilan de la concertation exposé par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, avec 05 voix Pour, 02 voix Contre et 01 Abstention :

1/ Prend note du présent compte rendu annexé à la présente délibération.

2/ Décide que le compte rendu du bilan fait par Monsieur le Maire ainsi que la présente délibération seront portés à la connaissance du public par les moyens suivants :

- Affichage de la présente délibération en Mairie pendant un mois
- Affichage de la présente délibération sur le site internet de la commune de Générargues

3/ Charge Monsieur le Maire de l’exécution des mesures ci-dessus.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l’affichage en Mairie fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La Maire de Générargues
Thierry JACOT

La présente délibération pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.



Mairie de Générargues
30140 GÉNÉRARGUES
Tél. : 04 66 61 72 04
Fax : 04 66 60 98 46

Compte rendu du bilan de la concertation

La concertation s'est effectuée dans un climat serein dans le prolongement des travaux et des réunions relatives à la précédente procédure d'élaboration du PLU.

Ainsi, la population a été régulièrement informée de l'avancement des réflexions sur le devenir du village selon plusieurs strates :

- Les vœux de la municipalité depuis 2017,
- L'accueil régulier des porteurs de projets par Monsieur le Maire,
- La mise en œuvre d'une réunion publique présentant les éléments clés du diagnostic territorial et du PADD le 7 septembre 2018,
- La mise en œuvre d'une réunion publique présentant le règlement graphique et le projet pour arrêt le 3 juin 2019,
- La rédaction d'articles spécifiques au PLU dans la gazette communale en octobre 2018 et en juillet 2019.
- La mise à disposition du projet de PLU sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-generargues.fr>) avant l'arrêt de ce dernier.
- La mise en œuvre d'une réunion de concertation avec l'Association de Défense de l'Environnement de Générargues le 30 juillet 2019.

Fait en Mairie le 09 SEPTEMBRE 2019

Le Maire,

Thierry JACOT

